

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

17 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept mars à vingt heures quinze, le conseil municipal de CHAMPDENIERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 10 mars 2022

Présents : BLUTEAU Jean-Pierre, RYSSEN Jean-Marie, CAPELLE Alain, EMAURE Adeline, TEXIER Christophe, DUMOULIN Guillaume, VEILLON Daniel, SAUZE Magalie, SAUZEAU Stéphanie, MARTIN Sophie, AR COURT Denis, POUSSARD Yves, PERROT-GAUTIER Matthieu, MONNEREAU Edwige, GUICHET Aurélie

Excusé (s) : LEBLAY Nathalie, MOTARD Emmanuel, TALABARD Philippe (pouvoir à Jean-Pierre BLUTEAU), SABOURIN Fanny (pouvoir à Aurélie GUICHET),

Secrétaire : RYSSEN Jean-Marie

Monsieur le Maire accueille les conseillers présents et recueille les différents pouvoirs.

Avant d'ouvrir la séance, il prononce quelques mots en soutien au peuple ukrainien qui vit actuellement une situation de guerre douloureuse avec la Russie.

Puis il ouvre la séance ; le précédent procès-verbal du conseil du 17 février 2022 est adopté à l'unanimité. Monsieur Jean-Marie RYSSEN est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remet à chacun des conseillers présents une note détaillant les comptes administratifs ainsi que les travaux réalisés tout au long de l'année, les restes à réaliser de 2021 à reporter sur l'année 2022. A cette note sont joints des tableaux d'évolution des charges et recettes de la Commune sur plusieurs exercices ainsi que l'évolution de la dette fournis par les services de la DDFIP et qu'il commentera tout au long de la séance.

1 – Approbation des comptes de gestion Budget Principal et Budgets annexes et de l'état de l'actif 2021

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2– Approbation des comptes de gestion de la Régie photovoltaïque et de l'état de l'actif 2021

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

4. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 compris celles relatives à la journée complémentaire ;
5. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
6. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

3 – Approbation des comptes administratifs du Budget Principal et des Budgets annexes (lotissements Champeaux et les Hauts de la Grange Lucas

Monsieur le maire présente les comptes administratifs 2021 de la Commune. Les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par Mme Florence Xhaard et Isabelle BORE, receveurs, à savoir

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		246.072,72		40.562,82
Opérations de l'exercice	1.010.105,86	1.398.917,83	339.282,08	551.707,17
TOTAUX	1.010.105,86	1.644.990,55	339.282,08	592.269,99
Résultats de clôture		388.811,97		212.425,09
TOTAUX CUMULES		634.884,69		252.987,91
Résultats définitifs		634.884,69		252.987,91
<i>Restes à réaliser 2021</i>			<i>386.657,32</i>	<i>77.432,48</i>

Après présentation de ces comptes, **le maire se retire et cède la présidence** à Madame Magalie SAUZE, conseillère municipale, afin de permettre une discussion libre.

Le conseil municipal

- 1- constate, aussi bien pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 2- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 3- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
1. A l'unanimité, l'assemblée donne son approbation.

et le maire reprend la présidence.

4 - Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2021 du Budget Régie Photovoltaïque et Affectation des résultats

Monsieur le maire présente les comptes administratifs 2021 de la Régie Photovoltaïque. Les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par Mme Florence Xhaard et Isabelle BORE, receveurs, à savoir

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		17.045,81		98.237,31
Opérations de l'exercice	29.924,69	37.725,42	12.270,42	21.227,58
TOTAUX			12.270,42	110 242,76
Résultats de clôture		7.800,73		8.957,16
TOTAUX CUMULES		24.846,54		107.194,47
Résultats définitifs		24.846,54		107.194,47

Après présentation de ces comptes, **le maire se retire et cède la présidence** à Madame Magalie SAUZE, conseillère municipale, afin de permettre une discussion libre.

Le conseil municipal :

- 1- constate, aussi bien pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 2- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- 3- décide d'affecter les résultats en report à nouveau sur chaque section.

A l'unanimité, l'assemblée donne son approbation à l'unanimité et le maire reprend la présidence

5 – Affectation des résultats des comptes administratifs de l'exercice 2021 du Budget principal et budgets annexes.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune applique la nouvelle comptabilité M14. Le compte administratif ayant été voté ce jour, il convient, conformément à l'instruction M14 de procéder à l'affectation des résultats.

Compte Administratif 2021 – COMMUNE

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2021 s'élève à **634.884,69€**.
L'excédent de l'exercice 2021 est de 388.811,97€.

La section d'investissement présente un résultat cumulé de **252.987,91€** à la clôture de l'exercice 2021.
L'excédent de l'exercice 2021 est de 212.425,09€.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- ✓ Affectation de la somme de **273.884,69€** en report à nouveau en section de fonctionnement au compte 002.
- ✓ Affectation de la somme de **361.000€** à la couverture des restes à réaliser 2021 et de l'autofinancement en section d'investissement au compte 1068.

Compte Administratif 2021 – LES HAUTS DE LA GRANGE LUCAS

- ✓ Affectation de la somme de **zéro€** en report à nouveau en section de fonctionnement au compte 002.
- ✓ Affectation de la somme de **23.966,06€** en report à nouveau en section d'investissement au compte 001.

Compte Administratif 2021 – LOTISSEMENT CHAMPEAUX

- ✓ Affectation de la somme de **8.068,11€** en report à nouveau en section de fonctionnement au compte 002.
- ✓ Affectation de la somme de **1.679,45€** en report à nouveau en section d'investissement au compte 001.

6 - VOTE BUDGET PRIMITIF REGIE PHOTOVOLTAÏQUE 2022

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la Régie Photovoltaïque qui s'équilibre comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2022 (11503)

Fonctionnement : 60.974,05€
Investissement : 128.422,05€

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les budgets primitif 2022 tels que présentés

Lors de la présentation de ce budget, Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les services techniques et administratifs interviennent ponctuellement tout au long de l'année pour le suivi sur site des panneaux ainsi que pour l'administration de ce SPIC. Cette prestation est facturée chaque année 750€ pour la globalité des services. Il précise néanmoins que les interventions de surveillance et de réparations sur les trois sites concernés par la régie au niveau du service technique sont de plus en plus fréquentes et qu'il souhaite réévaluer cette prestation à compter du 1^{er} janvier 2022. Il précise que les crédits sont ouverts au budget primitif 2022 et qu'il propose de relever ce forfait à hauteur de 1500€ annuels. L'assemblée demande si la prestation peut être fixée à 2.000€ annuels au regard d'autres prestations prévisibles sur les sites. Le maire répond que les crédits le permettent.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ fixe la prestation communale à hauteur de 2.000€ annuels à compter du 1^{er} janvier 2022,
- ⇒ note que les crédits sont inscrits au budget 2022,
- ⇒ donne tous pouvoirs au maire pour l'application de la présente délibération.

7 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS COMMUNE ET BA 2022

Monsieur le Maire, avant la présentation des budgets, insiste sur le travail qui a été mené pour l'élaboration des budgets 2022 en indiquant que cette année présage de charges de fonctionnement plus élevées qu'en 2021 au regard du contexte particulier que le monde subit actuellement avec l'impact de la guerre en Ukraine.

Par ailleurs, des décisions prises en 2021 verront leur impact financier en 2022 ; la hausse du coût de l'énergie est prise en compte dans ce budget.

La prudence sera donc de rigueur tout au long de l'année.

Monsieur le Maire présente le budget primitif principal de la Commune, les budgets annexes de Champeaux, du lotissement les Hauts de la Grange à Lucas qui s'équilibrent comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2022 – COMMUNE (11500)

Fonctionnement : 1.569.338,69€
Investissement : 976.327,32€

BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2022 – LES HAUTS DE LA GRANGE LUCAS (11501)

Exploitation : 16.033,94€
Investissement : 53.633,94€

BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2022 – LOTISSEMENT CHAMPEAUX (11502)

Exploitation : 297.690,66€
Investissement : 295.981,45€

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les budgets primitif 2022 tels que présentés.

8 – Don pour l'Ukraine

Avant de passer aux questions diverses, Monsieur le Maire revient sur le souhait de participer activement au soutien au peuple ukrainien et demande à l'assemblée quel principe ces derniers souhaiteraient appliquer pour apporter leur contribution. D'un commun accord, les conseillers précisent qu'ils préfèrent apporter un soutien en matériel de soins d'urgence et non en un versement à une association caritative.

Monsieur le Maire sollicite Monsieur Guillaume Dumoulin qui accepte de se charger de répertorier le matériel adéquat en fonction des besoins réels. Le conseil décide d'allouer la somme maximum de 2000€ pour l'achat de matériels d'urgence et remercie Monsieur DUMOULIN pour cette action.

**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Date du prochain conseil : 14 avril 2022.

Le Maire, Alain CAPELLE

Le secrétaire,

Les Membres



ARCOURT Denis	Présent
BLUTEAU Jean-Pierre	Présent
MONNEREAU Edwige	Présente
DUMOULIN Guillaume	Présent
GUICHET Aurélie	Présente
LEBLAY Nathalie	<i>Excusée</i>
MARTIN Sophie	Présente
MOTARD Emmanuel	<i>Excusé</i>
PERROT-GAUTIER Matthieu	Présent
POUSSARD Yves	Présent
EMAURE Adeline	Présente
RYSEN Jean-Marie	Présent
SABOURIN Fanny	<i>Excusée (pouvoir à Aurélie GUICHET)</i>
SAUZE Magalie	Présente
SAUZEAU Stéphanie	Présente
TALABARD Philippe	<i>Excusé (pouvoir à JP BLUTEAU)</i>
TEXIER Christophe	Présent
VEILLON Daniel	Présent